

# NOTRE POLITIQUE DE SORTIE DU CHARBON

15 décembre 2020

En tant qu'investisseur engagé dans la lutte contre le changement climatique, Malakoff Humanis Gestion d'Actifs a mis en place un certain nombre de mesures afin de mieux prendre en compte les problématiques liées au charbon. Ces mesures sont pour nous, un moyen d'atteindre les objectifs intermédiaires 2030 fixés par l'Union Européenne (EU) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

En décarbonant nos investissements, nous devenons des acteurs de la lutte contre le changement climatique. Notre politique de sortie du charbon constitue un levier dans la matérialisation de nos engagements dans la lutte contre le réchauffement de la planète. De plus, cela permet de réduire notre exposition aux risques climatiques notamment le risque de transition.

**Le charbon représente 40% de la production d'électricité et 72% des émissions de CO2 liée à la production d'électricité dans le monde.** Le charbon émet plus de gaz à effet de serre (GES) que le gaz et le pétrole. En effet, certaines recherches menées sur le sujet montrent que l'intensité carbone du charbon pour la génération d'électricité est de 1060 gCO<sub>2</sub>e/KWh contre 430 gCO<sub>2</sub>e/KWh pour le gaz naturel. La sortie du charbon est donc une priorité pour l'atteinte de l'objectif 2 degré des secteurs énergétique et minier.

La politique de sortie du charbon s'applique à l'ensemble de nos encours. Elle comprend une stratégie générale, définissant l'approche quantitative et qualitative du sujet, ainsi que les trois pratiques concrètes suivantes : exclusion, dialogue, mesure et suivi.

# Notre Stratégie

La stratégie de MHGA repose sur deux approches d'horizons temporels complémentaires. Il s'agit notamment du long terme et du court terme.

A court terme, l'approche consiste à faire sortir progressivement de nos portefeuilles, toute entreprise exploitant des mines de charbon thermique d'ici 2030. Pour ce faire, MHGA s'engage à réduire graduellement son exposition aux entreprises concernées de sorte à neutraliser cette exposition au plus tard 2030. A long terme, MHGA a choisi d'aligner son Mix énergétique au scénario 2 Degrees Generation Mix OCDE 2030 élaboré par Trucost.

La seconde approche est quant à elle basée sur une politique d'exclusion selon les critères retenus par MHGA.

**Le but de ces deux approches est de permettre une sortie graduelle du charbon, des entreprises ayant des activités d'extraction et/ou de production de nos portefeuilles.**

**Concrètement, cela se fera soit en incitant chaque entreprise concernée à sortir du charbon, soit en excluant l'entreprise ou en réduisant son poids de nos portefeuilles. Cela permettra également de mettre en place une politique d'exclusion et une politique de dialogue actionnarial sur le sujet.**

## Exclusion

Malakoff Humanis Gestion d'Actifs s'engage à exclure de ses portefeuilles les entreprises ayant été retenues lors du screening des activités liées au charbon.

Cette exclusion se fera sur la base des critères cités ci-dessous :

- Part du chiffre d'affaire provenant du charbon : exclusion des entreprises ayant plus 20% de leur chiffre d'affaire provenant du charbon
- Part du charbon dans le mix énergétique : exclusion des entreprises ayant plus 20% de charbon dans leur mix énergétique (production ou capacité de production)
- Développement de nouveaux projets de centrales à charbon : exclusion des entreprises impliquées

## Dialogue avec les entreprises

Malakoff Humanis Gestion d'Actifs engage un dialogue avec toutes les entreprises concernées par la sortie du charbon, en priorisant celles qui sont plus exposées. L'objectif est d'accompagner les entreprises dans leur transition énergétique sur la base de dialogue et d'un suivi régulier de leurs plans de sortie du charbon, dans le respect de la réglementation. Plus qualitativement, Malakoff Humanis Gestion d'Actifs demandera chaque année aux entreprises concernées quelle est leur stratégie de sortie du charbon et quelles en sont les modalités par site.

Malakoff Humanis Gestion d'Actifs s'engage également à travailler avec les entreprises dans lesquelles elle investit et qui sont signalées par la [Global Coal Exit List](#) sur l'un de nos critères d'exclusion. Le but est de renforcer le dialogue et l'engagement auprès de l'entreprise de sorte qu'elle réduise à minima son exposition au charbon conformément à nos seuils. Si ce n'est pas le cas, Malakoff Humanis Gestion d'Actifs s'engage à réduire son exposition dans cette société. En revanche, si c'est le cas, Malakoff Humanis Gestion d'Actifs pourra accroître son engagement auprès de cet émetteur, notamment à travers les obligations vertes, afin de soutenir la dynamique de sortie du charbon de cet émetteur.

## Mesure et suivi

MHGA s'engage à mesurer chaque trimestre son exposition au risque charbon à l'aide des données fournies par ses providers. Cette mesure sera dûment archivée. Cela nous permettra d'une part de faire le suivi de nos engagements par rapport à lutte contre le changement climatique, et, d'autre part d'analyser l'alignement de ces fonds avec le scénario 2 Degres Generation Mix OCDE 2030 (Trucost).

Dans la perspective de la réglementation européenne sur la finance verte, un suivi particulier est accordé à notre fonds Obligations Vertes de sorte qu'il ne soit investi que dans des projets qui respectent notre politique de sortie du charbon.

Afin de montrer le caractère tangible et concret de notre politique charbon (et contribuer à l'effort collectif des investisseurs), nous travaillons actuellement à la mise en place d'un indicateur dynamique de suivi de sortie du charbon d'ici la fin du premier semestre 2021.

## Réflexion et prise de décision

Notre politique de sortie du charbon est revue annuellement. Nous profitons de sa mise à jour pour discuter et trouver des solutions aux différentes problématiques auxquelles Malakoff Humanis Gestion d'Actifs a été confrontée au cours de l'année écoulée. Cette étape consiste à faire évoluer notre stratégie en fonction des analyses et des conclusions faites à l'issue de nos différents échanges avec les entreprises, de l'évolution de la réglementation et des attentes climatiques.

### Malakoff Humanis Gestion d'Actifs

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 9 728 000 € - RCS : 320 921 828 Paris

N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 - N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 - Code APE : 6430Z

Siège social : 21 rue Laffitte 75317 Paris Cedex 09

[www.hga.humanis.com](http://www.hga.humanis.com)